

NAGE AVEC PALMES SAISON 2021

RÈGLES DE SÉLECTION COLLECTIF NATIONAL U16 RENCONTRES MONDIALES JEUNES

Kecskemét (Hongrie)
Du 27 au 28 novembre 2021

Piscine

Validées par le CDN FFESSM en date du 02/10/2020

A - OBJECTIFS

A1 – Les objectifs généraux :

- ✓ Découvrir l'environnement international
- ✓ Apprendre à vivre au sein d'un collectif et développer l'esprit d'équipe
- ✓ Confirmer les potentialités et valoriser les sportifs polyvalents capables de performer dans une spécialité
- ✓ Orienter les talents vers les épreuves à faible densité

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la préparation des équipes de France Junior 2022 et 2023.

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

CONDITIONS À RESPECTER

B1 – Seuls les sportifs à jour de leurs licences FFESSM, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

B2.1 – Sportifs concernés :

- ✓ Minimes 1 et 2 (sportifs nés en 2008 et 2009)
- ✓ Cadets 1 et 2 (sportifs nés en 2006 et 2007)

B2.2 - Les sportifs sélectionnés en équipe de France Junior 2021 ne sont pas autorisés à participer aux rencontres mondiales jeunes (décision DTN).

B2.3 – Effectif : le nombre de sportifs sélectionnables est de maximum 10 nageurs, filles et garçons confondus (2 minimes et 8 cadets).

COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

B3 – La sélection est établie à partir des performances réalisées lors :

- ✓ Minimes : Trophée National Minime Damien Hébert
- ✓ Cadets : Championnat de France Elite N1 Piscine

C – PERFORMANCES À RÉALISER

C1 – Minimes : remporter le Trophée National Minime Damien Hébert.

C2 – Cadets : avoir réalisé un Temps U16 (TCN U16) dans sa catégorie d'âge (cadet 1 ou cadet 2), lors de la compétition de sélection, dans les épreuves suivantes (conditions cumulatives) :

- ✓ Monopalme : 50 SF - 100 SF – 200 SF – 400 SF - 50 AP – 100 IM
- ✓ Bipalmes : 50 BI – 100 BI – 200 BI – 400 BI

C3 - Les Temps U16 (TCN U16) sont précisés au chapitre « F » du présent règlement

D – DEPARTAGE

D1 – Dans le cas où plus de 8 cadets, filles et garçons confondus, ont réalisé un TCN U16, les sportifs seront départagés selon le principe suivant :

- ✓ A l'issue de chaque épreuve, les sportifs marquent des points selon le barème suivant :
 - 1^{er} de l'épreuve : 0 point
 - 2^{ème} de l'épreuve : 2 points
 - 3^{ème} de l'épreuve : 3 points
 - 4^{ème} de l'épreuve : 4 points
 - Etc...
- ✓ Un classement final est effectué en additionnant les points des épreuves auquel le sportif a participé.
- ✓ Les sportifs, filles et garçons confondus, qui obtiennent le moins de points au total de leurs 2 meilleures performances en monopalme et/ou en bipalme, sont proposés à la sélection.

D2 – En cas d'égalité, le sportif qui a réalisé le plus grand nombre de TCN U16 dans les épreuves précisées au D2 est prioritairement proposé à la sélection. En cas d'égalité persistante, le sportif qui a obtenu le moins de points dans l'épreuve du 50 SF et/ou du 100 BI est prioritairement proposé à la sélection dans l'objectif d'inscrire un relay performant.

E - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS ET ENGAGEMENTS

E1 – En référence à l'article 3.2 du règlement commun de sélection des équipes de France, la liste des sportifs proposés à la sélection est établie par un comité de sélection composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ De l'entraîneur national fédéral en chef de l'équipe de France concernée par la sélection
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France
- ✓ Du Président de la Commission Nationale de NAP
- ✓ De l' élu chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National (CDN) de la FFESSM

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France

E2 – Seuls les sportifs en conformité avec le chapitre « B » du présent règlement seront sélectionnés définitivement et officiellement en Collectif National U16.

E3 - La liste définitive des sélectionnés en Collectif National Universitaire est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

E4 - Tous les sportifs sélectionnés en individuel sont à la disposition du collectif pour intégrer un relay.

E5 – Les engagements définitifs, en individuel ou par équipe, ainsi que la composition définitive et l'ordre des relays, relèvent du seul choix de l'entraîneur national en charge du Collectif National Universitaire. Les choix sont validés par le DTN.

F - « TEMPS COLLECTIF NATIONAL U16 PISCINE » (TCN U16)

Conditions de réalisation : piscine de 50 mètres - chronométrage électronique

En rouge : nouveau temps 2021

Tous les TCN U16 ont été revus en 2021 au regard de la réalité du niveau national et de la densité par catégorie d'âge et de sexe.

50 SF	Homme	Femme
WRJ	00:15,41	00:17,53
TCN Cadet 1	00:19,60	00:21,70
TCN Cadet 2	00:18,90	00:21,00

50 BI	Homme	Femme
WRJ	00:18,79	00:22,16
TCN Cadet 1	00:23,40	00:25,70
TCN Cadet 2	00:22,70	00:25,00

50 AP	Homme	Femme
WRJ	00:14,51	00:16,29
TCN Cadet 1	00:18,20	00:20,30
TCN Cadet 2	00:17,50	00:19,60

100 SF	Homme	Femme
WRJ	00:34,36	00:38,28
TCN Cadet 1	00:43,50	00:48,20
TCN Cadet 2	00:42,00	00:46,70

100 BI	Homme	Femme
WRJ	00:41,56	00:47,16
TCN Cadet 1	00:50,70	00:56,00
TCN Cadet 2	00:49,20	00:54,50

100 IM	Homme	Femme
WRJ	00:31,84	00:37,09
TCN Cadet 1	00:41,50	00:46,20
TCN Cadet 2	00:40,00	00:44,700

200 SF	Homme	Femme
WRJ	01:20,05	01:26,39
TCN Cadet 1	01:39,50	01:47,50
TCN Cadet 2	01:36,00	01:44,00

200 BI	Homme	Femme
WRJ	01:34,03	01:42,46
TCN Cadet 1	01:54,50	02:04,20
TCN Cadet 2	01:51,00	02:00,70

400 SF	Homme	Femme
WRJ	02:59,77	03:12,86
TCN Cadet 1	03:39,00	03:52,00
TCN Cadet 2	03:32,00	03:45,00

400 BI	Homme	Femme
WRJ	03:26,69	03:48,37
TCN Cadet 1	04:09,00	04:28,00
TCN Cadet 2	04:02,00	04:21,00

Rappel : Les TCN U16 ont vocation d'identifier les sportifs qui ont le potentiel pour alimenter l'équipe de France Junior à horizon des saisons N+1 et N+2.